

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2010

---

## LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 745

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 25**

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(en milliards d'euros)

	Prévisions de Recettes	Objectifs de dépenses	Solde
Maladie	172,2	183,5	-11,3
Vieillesse	193,7	202,3	-8,5
Famille	53,1	55,7	-2,6
Accidents du travail et maladies professionnelles	13,1	12,9	0,1
Toutes branches (hors transferts entre branches)	426,6	448,9	-22,3

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences sur les objectifs 2011 de recettes et de dépenses de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale des amendements adoptés à la troisième partie du présent projet de loi ainsi que des nouvelles dispositions du projet de loi portant réforme des retraites adoptées au sénat.